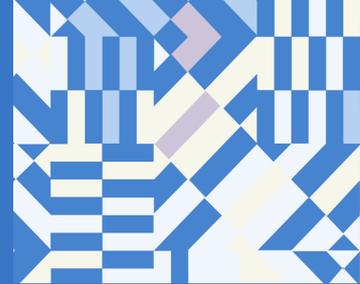




AKADEMIYA

L'Expertise que nous avons. L'Afrique que nous voulons.



Juillet 2022

No.004

# SÉRIE SUR LA CRISE EN UKRAINE

## Potentiel d'expansion du commerce régional des céréales, des oléagineux et des huiles végétales

Ousmane Badiane et Sunday Odjo



### 1. Introduction

À court terme, l'option la plus appropriée pour développer le commerce régional consiste à réorienter les flux commerciaux provenant de pays tiers vers des États membres d'une communauté économique régionale (CER) donnée. Deux indicateurs – l'indicateur de chevauchement des échanges (TOI - Trade Overlap Indicator) et l'indicateur d'expansion commerciale (TEI - Trade Expansion Indicator) – sont utilisés pour calculer le potentiel d'expansion du commerce régional et identifier les produits les plus susceptibles de le stimuler. Enfin, un indicateur de la compétitivité des pays – l'indice de l'avantage comparatif révélé (ACR) – est utilisé pour identifier les pays les plus aptes à saisir les opportunités d'expansion du commerce de différents groupes de produits<sup>1</sup>.

#### Chevauchement des échanges et potentiel d'expansion du commerce régional

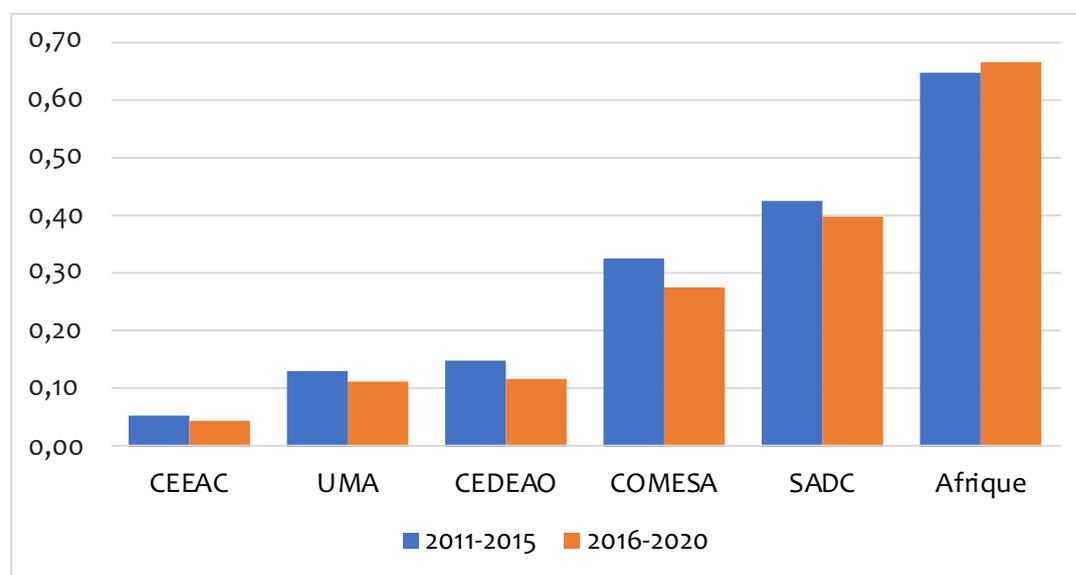
Les valeurs de l'indicateur de chevauchement des échanges (TOI) sont échelonnées de zéro (0) à un (1). Une valeur de 0,10 suggère la possibilité de réorienter les flux et de stimuler le commerce régional jusqu'à l'équivalent de 10% des valeurs commerciales actuelles. Deux des principales communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), présentent les indicateurs de chevauchement les plus élevés, soit environ 30 % et 40 % respectivement (Figure 1a). Le degré de chevauchement des échanges a légèrement baissé au cours de la dernière décennie dans toutes les CER. Plus la valeur du TOI d'une région est élevée, plus cette région dispose de possibilités de développer le commerce régional en réorientant les flux commerciaux des partenaires extrarégionaux vers les partenaires commerciaux intrarégionaux.

CRISE UKRAINIENNE  
ET ÉCONOMIES AFRICAINES

En général, plus les chevauchements de flux commerciaux (impliquant différents pays importateurs et exportateurs) sont importants au sein d'une région donnée – c'est-à-dire que les pays d'une même région importent et exportent les mêmes biens mais en provenance et à destination de pays extérieurs à la région – plus le potentiel de réorientation des flux commerciaux pour stimuler le commerce au sein de la région est important. Le TOI régional constitue ainsi un véritable indicateur des possibilités d'expansion du commerce régional.

En effet, cela se vérifie en calculant le TOI des différents pays d'une même région et en le divisant par le TOI global de cette région. Lorsque les TOI normalisés au sein d'une région convergent vers des valeurs inférieures à 1, ils indiquent que les flux commerciaux qui se chevauchent proviennent de pays différents. Les valeurs normalisées du TOI par pays présentées dans la Figure 1b sont inférieures à 1 pour la grande majorité des pays africains.

**Figure 1a :** Valeurs moyennes de l'indicateur de chevauchement des échanges régionaux, 2011-2020



**Source :** Calculs des auteurs basés sur les données du Moniteur 2022 du commerce agricole en Afrique (rapport AATM).

**Notes :** UMA : Union du Maghreb Arabe. COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe. CEEAC: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale. CEDEAO: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. SADC : Communauté de Développement de l'Afrique australe.

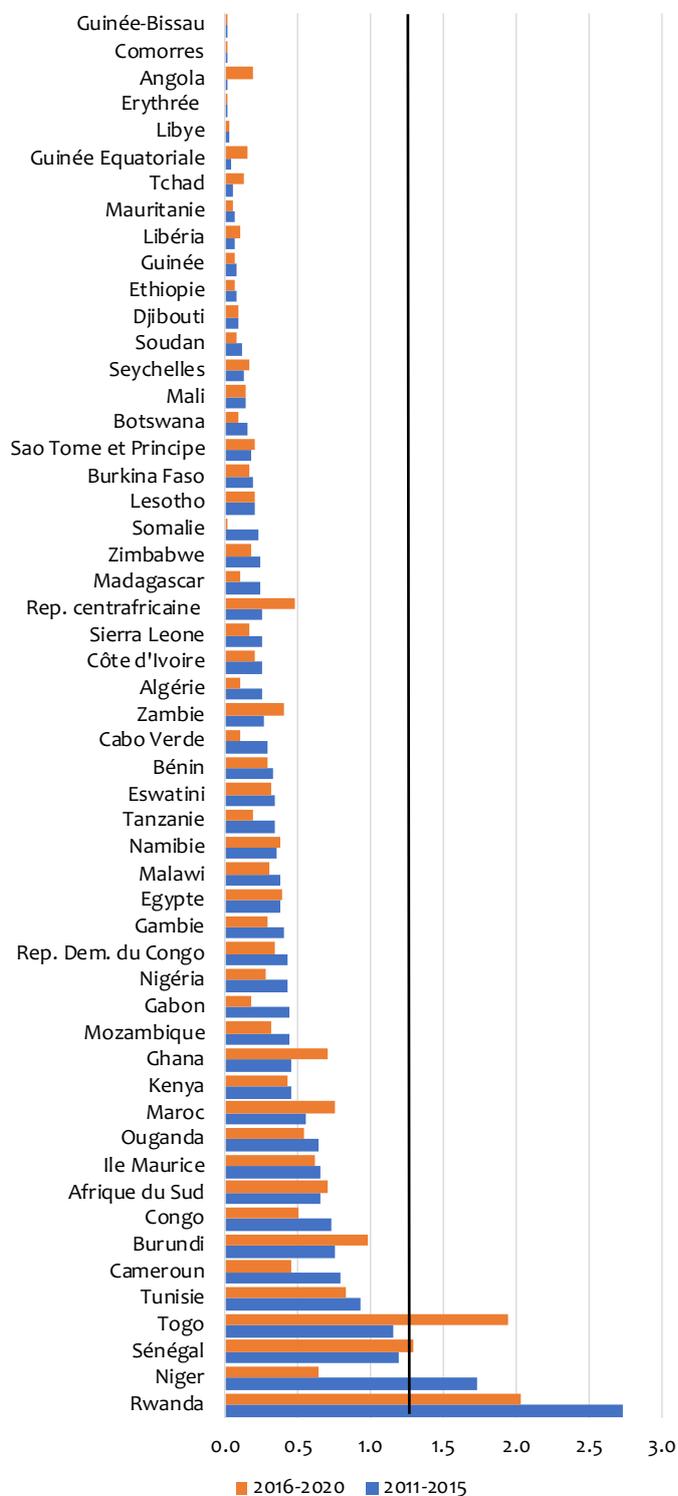
Au niveau continental, le chevauchement des flux commerciaux représente 67% du commerce agricole actuel des pays africains. Ici aussi, la valeur beaucoup plus élevée du TOI continental par rapport aux valeurs régionales du TOI est un indicateur du chevauchement des flux commerciaux, qui suggère que différentes régions exportent et importent les mêmes biens vers et depuis l'extérieur du continent.

### Potentiel d'expansion du commerce au niveau des produits

L'indicateur d'expansion commerciale (TEI - Trade Expansion Indicator) calcule le degré de chevauchement des flux commerciaux au niveau de chaque produit, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le même produit est exporté et importé par la même région vers et depuis le reste du monde. L'indice va de 0 à 100 % ; une valeur élevée indique un potentiel important de stimulation du commerce à court terme en réorientant les flux commerciaux existants des marchés extracontinentaux vers les marchés intracontinentaux. Ce potentiel est plus important pour les oléagineux et les huiles végétales que pour les céréales (Figure 2a). Environ 65 % des produits oléagineux et 35 % des produits à base d'huile végétale présentent des valeurs TEI supérieures

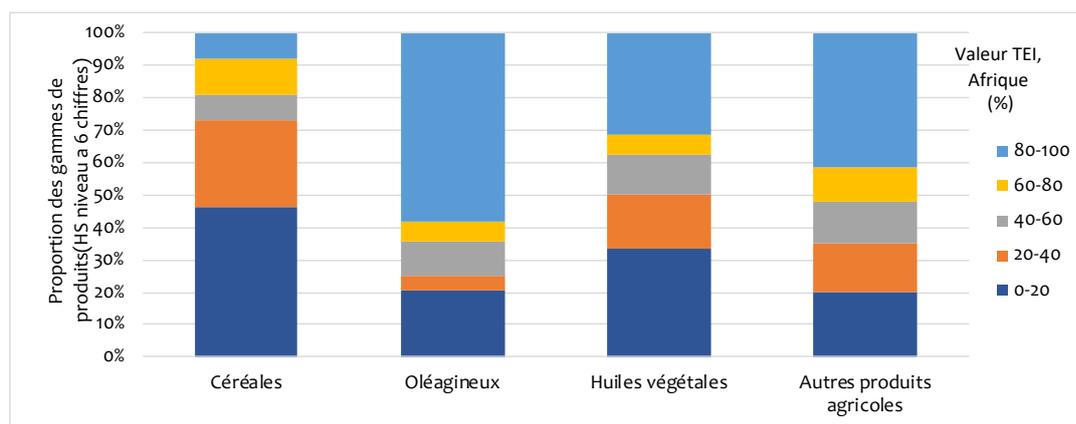
à 60, une valeur seuil qui indique conventionnellement une réelle possibilité d'expansion du commerce. Les valeurs TEI correspondantes pour chaque céréale dans cette gamme sont d'environ 20%.

Figure 1b : Indicateurs moyens normalisés de chevauchement des échanges par pays, 2011-2020



Source : Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

Figure 2a. Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits en Afrique, 2016-2020



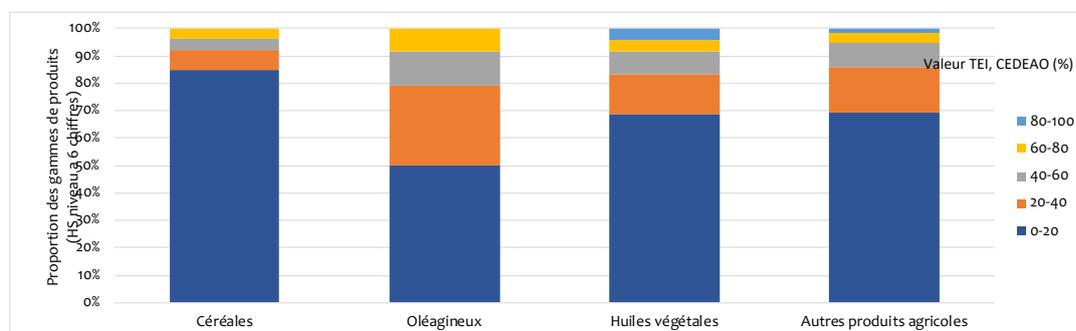
Source: Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

Notes: TEI: Trade Expansion Indicator / Indicateur d'expansion commerciale ; HS : Harmonized System / Système Harmonisé.

Le potentiel d'expansion du commerce pour chaque groupe de produits est nettement plus important au niveau continental qu'au niveau régional, comme on peut le constater en comparant les résultats présentés à la Figure 2a avec ceux des Figures 2b à 2f. Dans les différentes CER, la part des produits (céréales, oléagineux, huiles végétales) affichant des valeurs TEI supérieures à 60 ne dépasse pas 10%. Aucun de ces produits ne présente des valeurs TEI supérieures à 80 dans l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Et, seuls 4 % des produits à base d'huile végétale présentent des valeurs TEI de cet ordre dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun des pays d'Afrique orientale et australe (COMESA). La SADC est la seule exception ; dans cette région, 8 % des produits céréaliers, 12 % des oléagineux et 6 % des huiles végétales affichent des valeurs TEI supérieures à 80. En revanche, au niveau continental, 8% des céréales, 60% des oléagineux et 30% des huiles végétales présentent des valeurs TEI supérieures à 80.

Comme l'indiquent ses faibles valeurs TEI, la CEEAC présente le plus faible potentiel d'expansion commerciale pour les produits agricoles. Aucun produit céréalier ne présente des valeurs TEI supérieures à 20% et moins de 15% des autres catégories de produits examinés dépassent ce pourcentage.

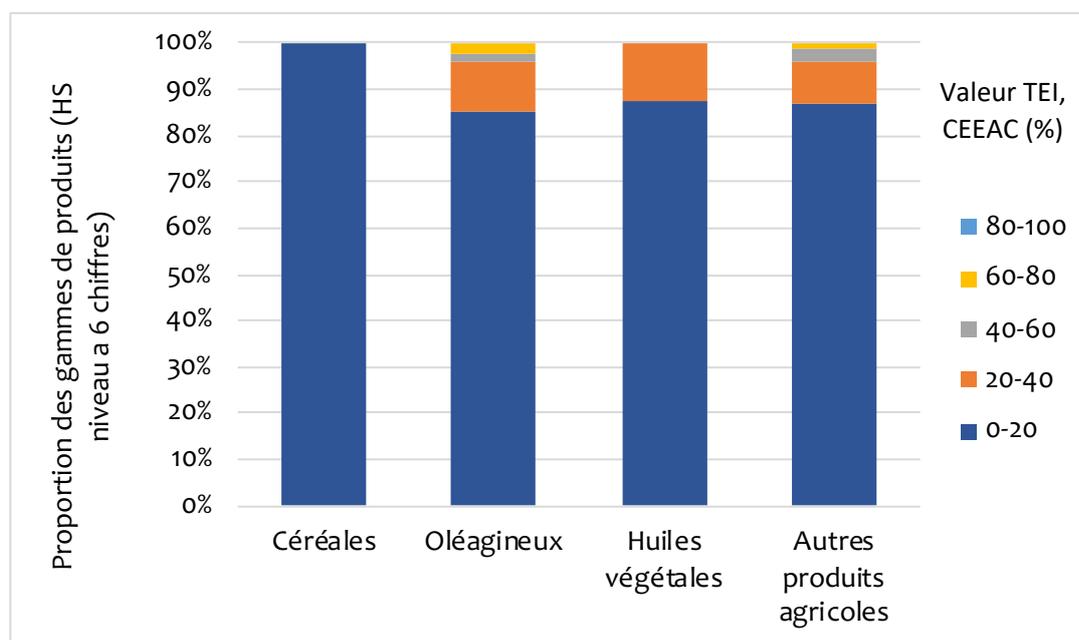
Figure 2b. Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits, Région de la CEDEAO, 2016-2020



Source: Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

Notes: TEI: Trade Expansion Indicator / Indicateur d'expansion commerciale ; HS : Harmonized System / Système Harmonisé ; CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

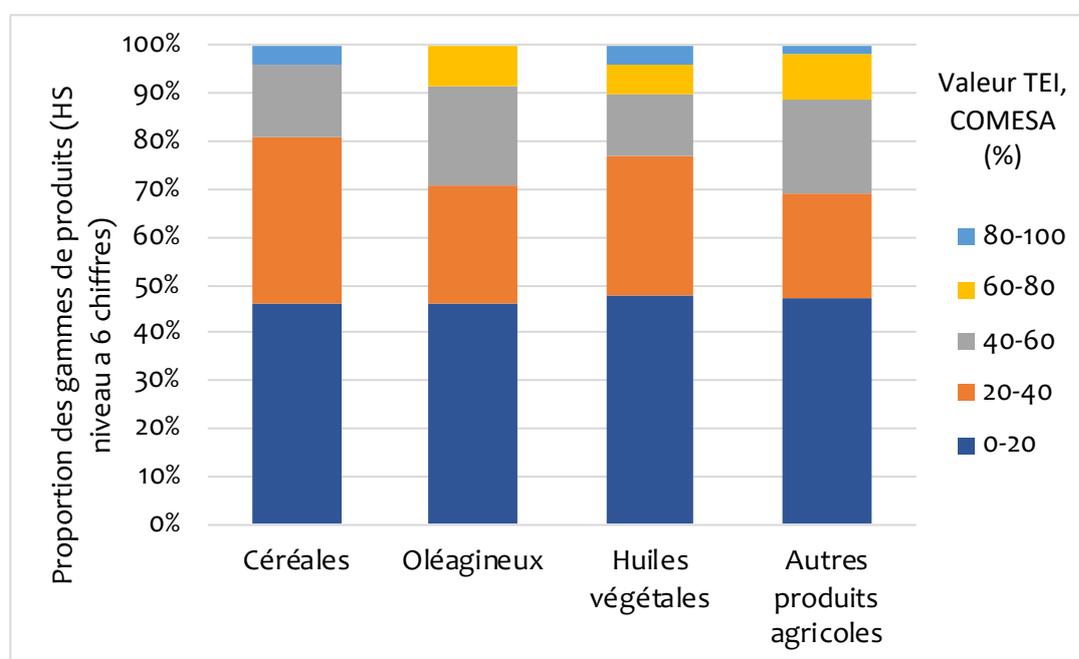
**Figure 2c.** Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits, Région de la CEEAC, 2016-2020



**Source :** Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

**Notes :** TEI : Trade Expansion Indicator / Indicateur d'expansion commerciale ; HS : Harmonized System / Système Harmonisé ; CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale.

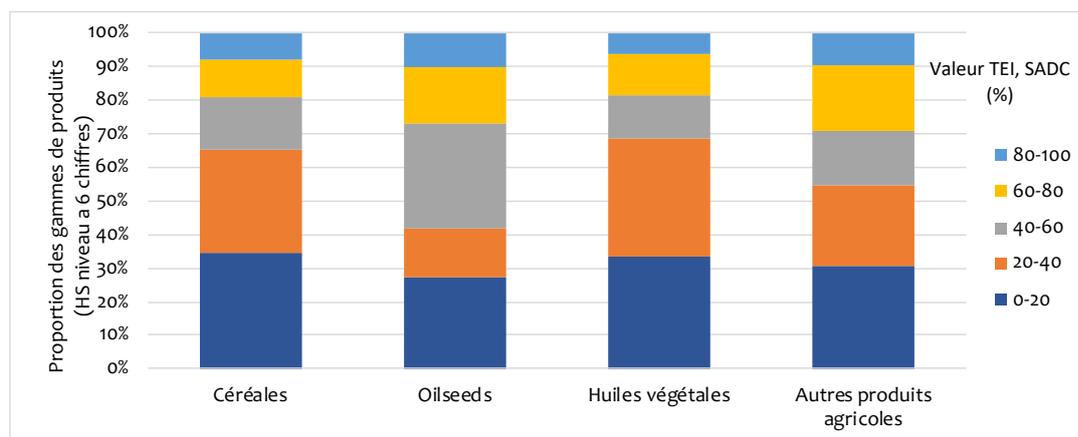
**Figure 2d.** Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits, Région du COMESA, 2016-2020



**Source :** Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

**Notes :** TEI : Trade Expansion Indicator / Indicateur d'expansion commerciale; HS : Harmonized System / Système Harmonisé; COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

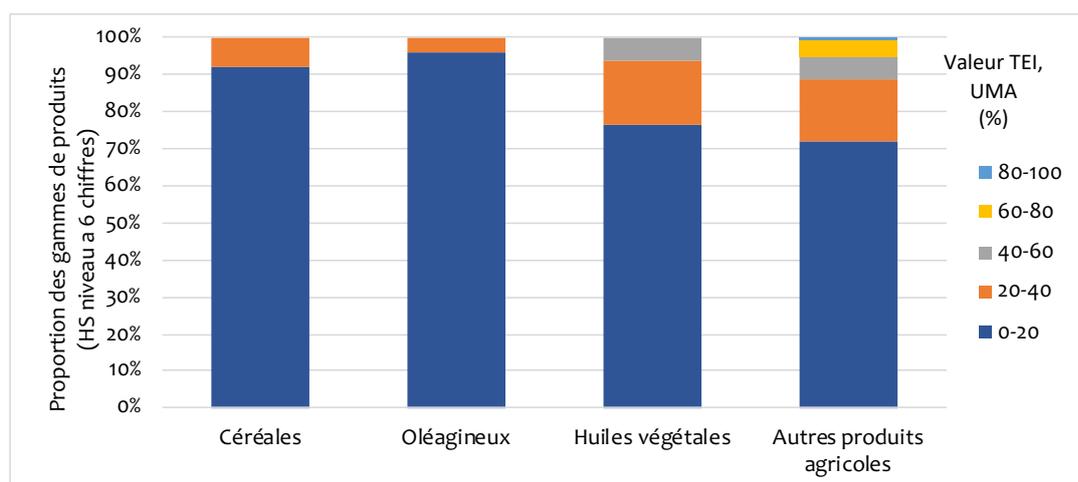
**Figure 2e.** Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits, Région de la SADC, 2016-2020



**Source :** Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

**Notes :** TEI : *Trade Expansion Indicator* / Indicateur d'expansion commerciale; HS : *Harmonized System* / Système Harmonisé; SADC : Communauté de Développement de l'Afrique australe; ASS : Afrique au Sud du Sahara.

**Figure 2f.** Répartition des valeurs moyennes du TEI par groupe de produits, Région de l'UMA, 2016-2020



**Source :** Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

**Notes :** TEI : *Trade Expansion Indicator* / Indicateur d'expansion commerciale; HS : *Harmonized System* / Système Harmonisé; UMA : Union du Maghreb Arabe.

### Compétitivité des pays et exploitation du potentiel commercial régional

La capacité à saisir les opportunités d'expansion commerciale identifiées ci-dessus dépendra de la compétitivité et donc de la capacité des pays voisins à intensifier l'offre d'exportation vers les marchés régionaux. Les pays présentant le plus haut niveau de compétitivité, mesuré par l'indice de l'avantage comparatif révélé (ACR), seront les plus aptes à répondre à la hausse des prix mondiaux et aux pénuries de l'offre en saisissant les opportunités commerciales existantes sur les marchés régionaux. Ces pays sont énumérés au Tableau 1, en fonction des différentes catégories de produits et des CER.

Le tableau indique les pays les plus compétitifs pour chacune des trois catégories de produits dans chaque CER. Les différences entre les pays leaders dans les trois catégories de produits au

sein de chaque région reflètent les différences des schémas de spécialisation des pays, confirmant ainsi les possibilités d'expansion du commerce régional.

Sur la base de l'indice ACR comme mesure de la compétitivité, la Guinée, le Mali et le Togo sont les pays les mieux placés pour stimuler l'expansion du commerce régional dans le secteur des céréales au sein de la CEDEAO. Le Niger, le Nigeria et le Togo sont les mieux placés pour stimuler l'expansion du commerce des oléagineux, tandis que le Bénin, la Gambie et le Sénégal sont les mieux placés dans le cas de l'expansion du commerce des huiles végétales. Dans les régions du COMESA et de la SADC, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo (RDC), l'île Maurice, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie sont les pays les plus indiqués dans le secteur des céréales. Les mêmes pays, à l'exception de l'île Maurice, sont rejoints par le Mozambique et le Soudan dans le secteur des oléagineux. L'Angola, les Seychelles, la Somalie et le Soudan sont les pays leaders dans la filière des huiles végétales.

## Conclusion

La structure des échanges actuels de céréales, d'oléagineux et d'huiles végétales, ainsi que les schémas de compétitivité des pays africains laissent entrevoir des possibilités d'expansion du commerce régional de ces produits à court terme, en réponse aux pénuries de l'offre et à la hausse des prix mondiaux des produits. Ces possibilités sont beaucoup plus importantes pour les oléagineux et les huiles végétales que pour les céréales. Elles sont également plus importantes parmi les pays du COMESA et de la SADC que dans les autres blocs commerciaux régionaux.

**Tableau 1 : Les 3 principaux pays affichant les indices ACR normalisés les plus élevés par catégorie de produits et par région, 2016-2020.**

	Céréales		Oléagineux		Huiles végétales	
CEDEAO	Guinée	0,997	Niger	0,991	Sénégal	0,987
	Togo	0,993	Togo	0,980	Gambie	0,987
	Mali	0,981	Nigéria	0,975	Bénin	0,980
CEEAC	Cameroun	0,783	Tchad	0,984	Gabon	0,983
	RDC	0,629	RDC	0,970	Angola	0,976
	Rwanda	0,610	Rwanda	0,936	Rép. Centrafricaine	0,975
COMESA	Éthiopie	0,995	Éthiopie	0,993	Seychelles	0,989
	Djibouti	0,961	Soudan	0,984	Soudan	0,957
	Ouganda	0,921	RDC	0,970	Somalie	0,927
SADC	Zambie	0,906	RDC	0,970	Seychelles	0,989
	Île Maurice	0,790	Zambie	0,965	Angola	0,976
	RDC	0,629	Mozambique	0,956	Île Maurice	0,903
UMA	Tunisie	-0,284	Maroc	0,986	Mauritanie	0,995
	Libye	-0,395	Algérie	0,984	Tunisie	0,973
	Mauritanie	-0,698	Tunisie	0,534	Algérie	0,911

**Source :** Calcul des auteurs sur la base des données du rapport AATM 2022.

**Notes :** ACR : Avantage Comparatif Révélé. UMA : Union du Maghreb Arabe ; COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale ; CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; SADC : Communauté de Développement de l'Afrique australe.

1 Pour chaque région, l'indicateur de chevauchement des échanges est calculé comme suit :

$$TOI_i = 2(\sum_k \text{Min}(E_{ik}, M_{ik})) / (\sum_k (E_{ik} + M_{ik}))$$

Où  $E_{ik}$  et  $M_{ik}$  désignent les valeurs de l'exportation et de l'importation mondiales d'un produit agricole  $k$  par région  $i$ .

De même, pour chaque région  $i$  et chaque produit  $k$ , l'indicateur d'expansion du commerce est obtenu par la formule suivante où  $E_{ik}$  et  $M_{ik}$  sont définis comme ci-dessus.

$$TEI_{ik} = 100 \cdot [\text{Min}(E_{ik}, M_{ik}) / \text{Max}(E_{ik}, M_{ik})]$$

Pour chaque pays et produit, l'indice ACR est calculé comme suit :

$$ACR_{ik} = (E_{ik} / (E_{(i)})) / (E_{wk} / (E_{(w)}))$$

Où  $E_{ik}$  et  $E_{wk}$  sont les exportations du pays  $i$  et les exportations mondiales d'un produit agricole  $k$  où  $E_{(i)}$  et  $E_{(w)}$  sont les exportations totales du pays  $i$  et les exportations totales de produits agricoles dans le monde. Les valeurs de l'indice d'ACR sont alors normalisées comme suit :

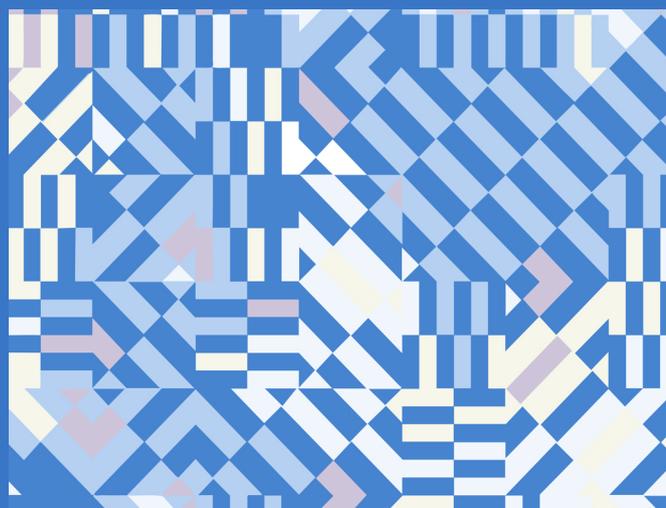
$$NACR_{ik} = (ACR_{ik} - 1) / (ACR_{ik} + 1)$$

La valeur normalisée de l'indice d'ACR varie entre -1 et 1, 0 correspondant à une valeur de l'indice d'ACR de 1. Des valeurs positives de  $NACR_{ik}$ , c'est-à-dire  $ACR_{ik} > 1$ , indiquent des produits présentant un avantage comparatif révélé, contrairement aux valeurs négatives de  $NACR_{ik}$ .

**Référence à citer :** Badiane, O. et Odjo, S., 2022. Potentiel d'expansion du commerce régional des céréales, des oléagineux et des huiles végétales. Série de notes de synthèse sur la crise en Ukraine, N°004, AKADEMIYA2063, Kigali, Rwanda.

Ce travail a été financé par une subvention du Bureau des Affaires Étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume Uni (FCDO) à travers l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA).

AKADEMIYA2063 est financée par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement Économiques (BMZ), la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) et le programme Feed the future Policy LINK de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le cadre de l'Accord de coopération 7200AA19CA00019. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des donateurs.



 AKADEMIYA2063 | Kicukiro/Niboye KK 341 St 22 | B.P. 1855 Kigali-Rwanda  
 +221 77 761 73 02 | +250 788 315 318 |  
 [hq-office@akademiya2063.org](mailto:hq-office@akademiya2063.org)  
 [www.akademiya2063.org](http://www.akademiya2063.org)

    @AKADEMIYA2063